

CONVOCATIONS**ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE
PARTS****NEOCOM MULTIMEDIA**

Société anonyme au capital de 1 271 603 €.
Siège social : 37/41, rue Guibal, 13003 Marseille.
337 744 403 R.C.S. Marseille.

Texte rectificatif de la 3ème résolution présentée à l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2010.

Lors de la lecture de l'avis de réunion valant avis de convocation publié le 12 avril 2010 dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* n°44, pour la troisième résolution il fallait lire :

...

Troisième résolution . — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve la proposition du conseil d'administration et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 font apparaître un bénéfice de 1 141 620,41 euros, décide de l'affecter de la façon suivante :

— 834 117,50 euros à titre de dividendes,

— Le solde soit 307 502,91 euros, au poste « Autres réserves ».

L'affectation du résultat est conforme à la loi et à nos statuts.

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 0,50 euro ; il sera mis en paiement le 25 mai 2010.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants:

Exercice	Brut	Avoir fiscal	Net
2006	0,36	Néant	0,36
2007	1,90	Néant	1,90
2008	0,38	Néant	0,38

1001518